

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00226

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2016 - 2018 RELATIVE A LA MISE EN
ŒUVRE D'UNE TARIFICATION MULTIMODALE TER + STAS**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 78

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170515-D20170022610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170711

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2016 - 2018 RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION MULTIMODALE TER + STAS

Depuis 2005, Saint-Etienne Métropole est inscrite dans un schéma de transport multimodal qui s'appuie fortement sur le réseau ferroviaire pour les déplacements inter-cités dans la Région mais aussi au sein de son territoire. L'émergence du dispositif OÙRA! a été concomitante notamment à l'électrification de la liaison Saint-Etienne - Firminy et la mise en place de la seconde ligne de tramway de Saint-Etienne.

Les titres multimodaux simplifient ainsi, pour les usagers abonnés « tout public » et abonnés « réduit » (étudiants et apprentis de moins de 26 ans), l'accès aux réseaux de transports publics sur les différents bassins de vie en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces tarifs sont proposés uniquement sur carte OÙRA!, pour les réseaux situés sur la partie rhônalpine de la Région, support unique de titres de transport multimodaux.

Le développement des produits multimodaux a été consolidé par la création de la gamme T-Libr ainsi que par le dézonage tarifaire de Saint-Etienne mis en œuvre dès septembre 2013. Les titres phares sont T-Libr S permettant le déplacement combiné dans Saint-Etienne Métropole et le T-Libr M qui favorise notamment les déplacements et l'usage des réseaux entre Lyon et Saint-Etienne.

Les abonnés utilisant plusieurs réseaux, dont celui des TER, bénéficient de réductions par rapport à l'achat d'abonnements pris séparément (mais paient plus que pour l'achat d'un abonnement seul) tout en profitant des avantages offerts par chacun des réseaux de transport à ses abonnés (réductions sur des parcours TER en semaine et WE, parcs-relais...).

Dans le cadre des évolutions territoriales menées régulièrement ces dernières années, le principe retenu est d'étendre la zone tarifaire de Saint-Etienne au profit des nouvelles gares. Ce fut le cas pour les gares de La Fouillouse, Andrézieux et Bouthéon dès 2014.

Depuis 2017, 8 nouvelles communes ont intégré Saint-Etienne Métropole et la gare de Veauche Saint-Galmier constitue la 15^{ème} gare opérationnelle de la Métropole stéphanoise. Il s'agit désormais de faire bénéficier aux usagers de cette gare la tarification multimodale T-Libr.

Les relations entre Saint-Etienne Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont régies par la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER+STAS précisant ainsi les modalités d'exécution, de distribution et de répartition financière concernant les titres multimodaux effectifs sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

L'avenant n°1 à cette convention 2016-2018 est généré par l'extension géographique du ressort territorial de Saint-Etienne-Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 intégrant ainsi la commune de Saint-Galmier.

Ainsi, un client abonné mensuel TER+STAS, prenant le train entre les gares de Saint-Etienne-Châteaucreux et de Veauche-Saint-Galmier, ainsi que le réseau urbain STAS, bénéficiera désormais du titre « T-libr S TER + STAS » et non plus du « combiné TER+STAS ». Ceci comme l'ensemble des clients se déplaçant aujourd'hui à l'intérieur du ressort territorial de Saint-Etienne-Métropole.

Le ressort territorial de Saint-Etienne Métropole est désormais composé des 15 gares et haltes ferroviaires suivantes : Andrézieux, Bouthéon, Veauche Saint-Galmier, Firminy, Fraisses-Unieux, La Fouillouse, le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Etienne Bellevue, Saint-Etienne le Clapier, Saint-Etienne Carnot, Saint-Etienne Châteaucreux, Saint-Etienne la Terrasse. Cette extension de périmètre ne s'accompagne d'aucune modification des clés de répartition et n'a donc pas d'impact sur le taux d'effort de Saint-Etienne Métropole dans le dispositif.

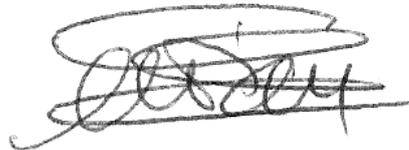
L'application effective de cette modification est envisagée pour le mois de septembre 2017 avec en amont de cette date la mise en vente de ces produits.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention 2016-2018 relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + STAS.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU